

### **3. Nouvelle législation : de la gestion à la prévention. Permis d'environnement et permis unique à la lumière du phénomène NIMBY – M. Claude DELBEUCK, *directeur général DGRNE***

"L'administration peut-elle encore retrouver la confiance du citoyen qu'elle mérite ?"

Cela constitue un des défis majeurs de l'administration à l'heure actuelle ! Pour mettre en œuvre un tel défi, l'administration doit pouvoir prendre plusieurs orientations.

L'administration doit être le réceptacle de l'ensemble des données. Elle doit donc être :

transparente ;

- au service du citoyen et de l'autorité publique.

Pour traduire ces orientations, il faut d'abord qu'elle soit détentrice de l'information et qu'elle puisse mettre cette information au service de l'ensemble des acteurs. De plus, il est primordial que cette information soit objective. La structuration de cette information au niveau de la DGRNE permet de répondre à cet objectif.

Au niveau du décret, on prône les meilleures technologies disponibles (obligation européenne). Mais cela veut dire qu'il faut mettre en place un système de suivi des technologies au niveau de l'administration, qu'il faut permettre que cette information circule pour compte de la puissance administrative, mais aussi qu'elle puisse être donnée en conseil au niveau de la société.

Il faut qu'au niveau de cette problématique des technologies que l'on puisse revoir les obligations légales comprises dans les permis.

Au niveau de la procédure du RGPE, cette procédure est rythmée par le fonctionnaire. Et donc c'est aussi un gage de garantie juridique vis-à-vis de l'extérieur. Le risque d'égarement est ainsi limité. On arrive ainsi à une meilleure cohérence dans les propositions à combler par les autorités publiques.

Le RGPE est aussi le suivi d'une demande. Elle devra être davantage en contact avec la population car elles sont à même de donner un conseil. Le dialogue doit donc être amélioré.

Le RGPE est aussi une information en amont. Cette information doit être transmise le plus tôt possible afin d'éviter les dérives, et de donner un effet bénéfique au niveau de l'ensemble de tous les projets.

Pour arriver à cela, l'administration doit sortir de son cocon et doit devenir un partenaire vis-à-vis de l'ensemble des forces vives de la population, mais aussi des industriels (par exemple, la convention 'Fil de l'Eco-gestion').

Il faut de plus souligner la volonté des administrations de s'intégrer, comme pour l'industrie, dans un processus de certification avec un objectif à 3 ans (certification industrie-administration). Il faut aussi multiplier la concertation avec les milieux scientifiques, telle que la création d'observatoires des eaux souterraines. (Dialogue administration – milieux scientifiques).

Merci.